



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES** 

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REUNION

SERVICE DES IMPOTS AUX PARTICULIERS DE SAINT-DENIS EST 1 Rue Champ Fleuri CS 91013 97744 SAINT-DENIS CEDEX 9

## DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE GRACIEUX FISCAL

(Date d'effet : 01/09/2018)

Le comptable, responsable du Service des Impôts aux Particuliers de Saint-Denis Est (SIP),

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 :

## Arrête:

- Article 1 Délégation de signature est donnée à Monsieur PATEL Oweis, Inspecteur des finances publiques durant ses périodes d'affectation au SIP de Saint-Denis Est, à l'effet de signer :
- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € :
- 2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 18 mois et porter sur une somme supérieure à 150 000 € ;
  - b) les avis de mise en recouvrement;
  - c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de LA REUNION.

A Saint-Denis, le 31 août 2018

Le comptable public, responsable du service des Impôts des Particuliers de Saint-Denis EST

**Eric AH-THIANE**